<u>Département</u> <u>de</u> VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX **DURANCE-VENTOUX**

Siège: 29, Chemin du Pont - Les Iscles - CHEVAL-BLANC

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE BUREAU SYNDICAL EN SEANCE DU 09 MAI 2023

(Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT)

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents : 5

Ont pris part à la délibération : 6

Pour: 6 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation

03/05/2023

Date d'affichage

03/05/2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

<u>Présents</u>

J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Pouvoir

F. BOREL à G. DAUDET

M. Luc MILLE a été nommé secrétaire de séance

N° de délibération	Objet	DECISION du Bureau syndical
DBL04-2023	Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023	Approuvée
DBL05-2023	Avoirs techniques	Approuvée
DBL06-2023	Ecrêtements professionnels	Approuvée
DBL07-2023	Offre de concours pour extension de réseau supérieure à 200 mètres - Commune de Murs - route de Parassa - M. Bonnet Alexandre	Approuvée

Séance levée à 19h45

Fait à Cheval-Blanc le

Affiché le

Publié sur le site internet www.syndicat-durance-ventoux.fr le 17 mai 2023

Pour servir et valoir ce que de dreit La Directrice générale des services,

> 29, Chemin du Pont CHEVAL BLANC

Marie-Alix CARUSO.

Publié le 17/05/2023



ID: 084-258400654-20230509-DLB04_2023-DE

Département VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX **DURANCE-VENTOUX**

Siège: 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Séance du 09 mai 2023

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents : 5

Ont pris part à la délibération : 6

Pour: 6 Contre: 0 Abstention: 0

Date de la convocation

03/05/2023

Date d'affichage

03/05/2023

Objet de la délibération n° 04-2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Présents

J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU

PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)

Excusés

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND

AVIGNON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Pouvoir

F. BOREL à G. DAUDET

M. Luc MILLE a été nommé secrétaire de séance.

Délibération nº 1

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Bureau le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

CHEVAL BLANC

Le Président,

Gérard DAUDET.

<u>Département</u> <u>de</u> VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX

Siège: 29, Chemin du Pont - Les Iscles - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice: 8

Séance du 09 mai 2023

Nombre de membres présents : 5

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour: 6

Contre: 0 Abstention: 0 <u>Présents</u>

J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)

Date de la convocation

03/05/2023

Excusés

Date d'affichage

03/05/2023

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND

Pouvoir

AVIGNON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Objet de la délibération n° 05-2023

Avoirs techniques

F. BOREL à G. DAUDET

M. Luc MILLE a été nommé secrétaire de séance

Délibération nº 2

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les avoirs techniques suivant :

LETEURTRE Philippe	CAUMONT-SUR-DURANCE	3 m^3
GIROUARD Mathieu	GARGAS	138 m^3
DAYDE Dominique	GARGAS	61 m^3
HOUSIAUX-DAVREUX	GORDES	402 m^3
SCI DU COUDIGNAC	LAGNES	237 m^3

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 17/05/2023



ID: 084-258400654-20230509-DLB05_2023-DE

COMES Elian	LES TAILLADES	213 m^3
SA O GRE DES VENDANGES	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	606 m^3
MAILLARD Nicolas	ROBION	$1~650~{\rm m}^3$
BETENFELD Gérard	SAINT-SATURNIN-LES-APT	877 m^3
IBANEZ Hélène	VELLERON	25 m^3

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Président,

Gerard DAUDET.

DLB05-2023

ID: 084-258400654-20230509-DLB06_2023-DE

Département de **VAUCLUSE**

SYNDICAT des EAUX **DURANCE-VENTOUX**

Siège: 29, Chemin du Pont - Les Iscles - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Séance du 09 mai 2023 Nombre de membres en exercice: 8

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit Nombre de membres présents : 5 par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence

de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 6 Présents

Pour: 6 Contre: 0 J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)

Date de la convocation

03/05/2023

Abstention: 0

Excusés Date d'affichage

03/05/2023 F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND

AVIGNON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Objet de la délibération n° 06-2023

Ecrêtements professionnels F. BOREL à G. DAUDET

M. Luc MILLE a été nommé secrétaire de séance.

Pouvoir

<u>Délibération n° 3</u>

LE BUREAU

VU la délibération du Comité syndical n° 27-2020 en date du 8 septembre 2020 ;

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE les écrêtements professionnels suivant :

 98 m^3 SOCIETE CEDEO CAVAILLON

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 17/05/2023



ID: 084-258400654-20230509-DLB06_2023-DE

SARL DACARE SCI R2F IMMO L'ISLE-SUR-LA-SORGUE 1553 m^3 LE THOR 7800 m^3

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Gérard DAUDET.



ID: 084-258400654-20230509-DLB07_2023-DE

<u>Département</u> <u>de</u> VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX DURANCE-VENTOUX

Siège: 29, Chemin du Pont - Les Iscles - CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

BUREAU SYNDICAL

Nombre de membres en exercice: 8

Séance du 09 mai 2023

Nombre de membres présents : 5

L'an deux mil vingt-trois et le neuf mai à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 6

Pour: 6 Contre: 0 Abstention: 0 <u>Présents</u>

J. DAUMAS, F. FARGE et L. MILLE (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), C. ROYER (LE THOR)

Date de la convocation

03/05/2023

Date d'affichage

03/05/2023

<u>Excusés</u>

F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Objet de la délibération n° 07-2023

Offre de concours pour extension de réseau supérieure à 200 mètres - Commune de Murs - route de Parassa - M. Bonnet Alexandre

Pouvoir _____

F. BOREL à G. DAUDET

M. Luc MILLE a été nommé secrétaire de séance.

<u>Délibération nº 4</u>

LE BUREAU

Le Président indique que le Syndicat a été saisi d'une demande d'extension de réseau par Monsieur Alexandre BONNET aux fins d'améliorer le raccordement de son habitation existante au réseau public de distribution d'eau potable.

L'habitation de M. Alexandre BONNET, acquise en 2020, est déjà raccordée via un branchement et une installation privée qui traverse des parcelles ne lui appartenant pas. Il s'avère qu'il ne détient pas les servitudes en bonne et due forme et que le propriétaire du fond servant refuse catégoriquement de les lui octroyer.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le 17/05/2023



ID: 084-258400654-20230509-DLB07_2023-DE

Par ailleurs, son installation privée après compteur est fuyarde et il se trouve dans l'impossibilité de la réparer car il se heurte au refus du propriétaire des parcelles traversées de l'autoriser à faire des travaux. Ainsi, depuis plusieurs mois, M. Alexandre BONNET est alimenté par un centriflex en aérien avec des inconvénients majeurs engendrés par les conditions climatiques (gel l'hiver et chaleur l'été) rendant l'eau impropre à la consommation voire le privant de l'accès à l'eau.

C'est dans ce contexte qu'il a sollicité le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 10-2014 du Comité syndical en date du 11 février 2014 portant cadre d'intervention du Syndicat en matière d'extensions du réseau public de distribution d'eau potable,

VU la délibération n° 27-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation au Bureau syndical, pour la durée du mandat, pour accepter les offres de concours relatives aux extensions dont le linéaire est supérieur à 200 mètres,

VU la demande d'extension du réseau public de M. Alexandre BONNET aux fins de faire raccorder son habitation existante, cadastrée section BD n° 178, 179, 180, 181 et 182, route de Carpentras à Murs, au réseau public de distribution d'eau potable,

VU les documents d'urbanisme de la commune classant cet immeuble en zone non constructible du R.N.U,

VU l'avis favorable de Monsieur le Maire de Murs en date du 10 novembre 2022,

CONSIDERANT que M. Alexandre BONNET a proposé, par mail du 04 mai 2023, de contribuer au financement de ces travaux par une offre de concours à hauteur de 95 % du coût de l'opération estimée à 47 074 € H.T. pour 275 ml,

CONSIDERANT qu'il conviendra d'ajouter à ce montant le coût de réalisation de son branchement s'élevant à 950 € H.T. Le compteur sera placé dans sa propriété le plus près possible de la canalisation ; les travaux après compteur afin de raccorder ses installations privées restant à sa charge.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de consentir une extension du réseau public aux fins de desservir en eau potable l'habitation appartenant à M. Alexandre BONNET, cadastrée section BD n° 178, 179, 180, 181 et 182, route de Carpentras à Murs,

ACCEPTE l'offre de concours présentée par M. Alexandre BONNET, à hauteur de 95 % du montant hors taxes de l'opération d'extension du réseau public de distribution d'eau potable.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gerard DAUDET.

DLB07-2023